

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **1^{er} octobre 2012**, à 20 h 35, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Est absent du territoire le conseiller Claude Lebel.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 20 h 35 et déclare la séance ouverte.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les conseillers présents sur le territoire assistent à ladite séance extraordinaire et renoncent tous personnellement à l'avis de convocation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-10-194

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il apparaît ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1^{ER} OCTOBRE 2012

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 4. PRESBYTÈRE : VENTE
 5. OBNL : CESSATION DE BAIL
 6. PÉRIODE DE QUESTIONS
 7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
-

Adoptée.

4. PRESBYTÈRE : VENTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a examiné le projet relatif à la promesse d'achat et de vente du presbytère;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-195

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer la promesse d'achat et de vente du presbytère avec M^{me} France Lachance et M. Robert Bélisle.

QU'à la suite de la signature des parties, un arpenteur-géomètre soit mandaté afin d'effectuer le piquetage et le certificat de localisation de l'immeuble faisant l'objet de la vente.

QU'un professionnel soit mandaté pour la localisation du puits d'eau potable alimentant actuellement le presbytère et l'église.

Adoptée.

5. OBNL : CESSATION DE BAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la vente du presbytère par sa résolution 2012-10-195 du 1^{er} octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-196

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les OBNL, qui ont signé un bail de location pour un local au presbytère, soient informés du fait que la Municipalité ne renouvellera pas les baux au 31 décembre 2012.

QUE les organismes aient jusqu'au 31 décembre 2012 pour libérer leur local.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2012-10-197

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 40.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.